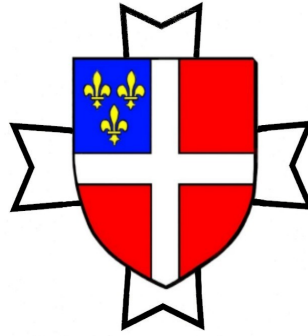




Lettre de Saint Jean
du Prieuré de France – OSJ
de l'Ordre Régulier de Saint Jean de Terre Sainte
de la tradition russe des chevaliers hospitaliers œcuméniques chrétiens
Saint Michel 2024

Un chevalier par trop errant

Voici le conte édifiant d'un chevalier au beau nom de Bertrand. Bâtard d'un baron des environs d'Orléans, notre chevalier errant rêvait d'être le héros d'un roman. Ivre d'aventure, sans fortune ni futur qui fût rassurant, il entendit parler de la Terre sainte, à libérer des mécréants, assurément.

Sitôt fait, le voici embarqué pour l'Orient, mystérieux forcément, et personne pour le pleurer ici-bas puisque sans aucun attachement séant. Ses camarades sont tout comme lui de tous horizons, des plus bas aux plus grands, rêvant à quelque Shéhérazade après force rasades d'un mauvais vin -d'occident celui-là, forcément.

Mais il faut payer son passage et rien n'est gratuit en ce bas monde : les frais de transfert peuvent vous mener bien vite en galère. Les voici débarqués en Orient, certes mais Chrétien celui-là, qui fut la capitale d'un empire dont il ne reste que les remparts branlants. Arrivés à Constantinople en l'an de grâce 1204 de Notre Seigneur Jésus-Christ, les voici désœuvrés et errants.

A force d'oisiveté, le vice dont il est fils s'installe parmi ces chevaliers qu'ont dit francs. « Allons piller cette cité où coule à flot l'argent ! » se disent-ils, « à nous la gloire pour avoir fait tomber une cité sans aucun équivalent ! ». L'affaire est entendue et il suffit d'un vent –mauvais- qui leur fût favorable pour que nos chevaliers, de preux défenseurs de veuves et orphelins se transforment en pourfendeurs et créateurs de telles créatures.

Point de quartier pour ces chrétiens dits d'Orient, mauvais chrétiens assurément puisque ne connaissant ni la bière ni le latin.

Et c'est ainsi qu'une aventure qui se veut pure se transforme en bain de sang...

Nous retrouvons à cet instant notre chevalier Bertrand qui, tout comme ses compagnons, à force de soif d'aventure devient ivre de sang. Mais la Providence est parfois bonne fille avec ses enfants. Notre bâtard au contraire de ses collègues avait bon fond, du moins n'était-il pas totalement destiné à l'éternelle Géhenne du fait d'une certaine gêne, morale dirions-nous.

Tombant par maladresse dans quelque ravin, le voici à portée de gourdin d'une jeune maman voulant défendre son enfant de tout malandrin qui se présenterait à sa main.

Voici notre ci-devant chevalier prêt d'être assommé par une simple femme et son bambin : en fait d'aventure voilà un beau gadin qui conduirait à un funeste futur si la divine Providence n'y veillait. La situation laisse le temps à notre latin de réfléchir à ce que serait son destin. Il demande grâce et se repend d'avoir participé à cette orgie et la femme qui est bonne chrétienne -et qui comprend aussi où est son intérêt bien placé- de lui accorder merci pour peu qu'à son tour elle soit sauvée avec toute sa maisonnée.

Ainsi fut-il fait et notre chevalier eut tôt fait d'occire tout pillard qui se présentait à sa portée, qu'il fut ancien camarade ou simple inconnu : point de quartier pour cette chair à pâtés !

Après l'orage vient toujours la paix et, plutôt que chevalier, notre Bertrand finit sa

vie en honnête commerçant, c'est-à-dire point trop voleur, sinon avec les importants.

Il épousa la femme, reconnut l'enfant qui n'était pas de lui pourtant et en engendra d'autres de cette même femme, qu'il se surprit à aimer finalement – ce sont là tous les envoutements de l'Orient.

On dit même qu'il finit sa vie saintement : « Saintement ! ? Fi ! » Pensez-vous : « voilà qui est surprenant » ... Et pourquoi pas, s'il vous plaît ? Dieu seul le sait assurément, Lui qui lui aura peut-être -on ne sait jamais- pardonné ses premiers errements, car il est des crimes qui ne méritent pas châtement.

Le Prieur de France – OSJ

*

*

*

In Memoriam

Michèle VALEAU Saint LÉON Veuve
Paul JOUVEAU du BREUIL 1932-2024

Issue d'une famille de planteurs établie sur l'île de la Guadeloupe dès 1735, elle vit le jour dans la maison familiale de l'habitation Saint Léon située sur le plateau du Palmiste, commune de Gourbeyre, le 31 mars 1932. Son père, Amédée, après avoir participé à la première guerre mondiale, fit ses études de médecine à la faculté de Montpellier et présenta sa thèse en 1927.

Il s'établit sur l'île de Saint Martin en tant qu'ORL puis reprit la gestion des habitations de son père et se lança avec d'autres planteurs dans la culture de la banane. Parallèlement il fut élu maire de la ville de Gourbeyre dès 1932 puis conseiller général et enfin sénateur de l'île jusqu'en 1977. Sa mère Raymonde Potier était mannequin à Paris où elle devait rencontrer son futur époux. Michèle était le deuxième enfant d'une fratrie de trois, elle eut une jeunesse paisible et heureuse, courant à travers la plantation familiale avec son frère, sa sœur et ses cousines, faisant des promenades à cheval. Elle fut envoyée au pensionnat de Versailles à Basse Terre pour y suivre sa scolarité avec ses deux cousines, Thérèse et Monique qui resteront ses amies durant toute sa vie. A 16 ans, elle fit sa première traversée de l'Atlantique pour la métropole et voir enfin Paris dont sa mère lui avait tant parlé. Après plusieurs séjours, à l'occasion d'une réunion de famille à Paris, elle rencontrera celui qui allait partager sa vie. Ce fut le coup de foudre entre eux. Après plusieurs rendez-vous, toujours sous la surveillance d'un chaperon, comme cela était l'habitude à cette époque, il se fiancèrent le 15 juin 1957, à Saint Mandé. Une partie de la famille vivant à la Guadeloupe, le mariage fut célébré à Saint Claude le 4 août 1957. Une fois mariés, les deux tourtereaux partirent pour un voyage de noce qui devait durer plusieurs mois, les amenant à New-York, en Amérique du Sud, en Guyane et

en Afrique. Enfin de retour en métropole, ils s'installèrent à Neuilly sur Seine où devaient naître leurs deux garçons.

Soutien indéfectible de son époux, elle fut reçue Dame de Justice de l'Ordre de Saint Jean de Terre Sainte (Saint Jean de Jérusalem à l'époque) le 10 juin 1961. Elle participa aux œuvres de l'Ordre, prépara les ventes de charité notamment au profit de l'orphelinat de Montgeron, que l'Ordre soutenait. Elle suivit son mari dans ses nombreux voyages à travers le monde, notamment en Inde, au Mexique et aux États-Unis, où le conduisaient les multiples conférences qu'il donnait sur l'histoire des religions. Après le décès de son époux, survenu le 19 octobre 1991, elle restera vivre à Neuilly où elle recevra plusieurs artistes peintre. Elle passera les dernières années de sa vie sereinement, entourée de sa famille, à Anet. Elle s'est éteinte paisiblement pour aller rejoindre son époux le jeudi 14 mars 2024.

Anet, le 29 septembre 2024
Yvain Jouveau du Breuil



Avez-vous lu Vertot ?

La réception d'un postulant, futur Chevalier ou Dame de l'Ordre est soumise à l'accord du Chef de l'Ordre. Cette tradition qui est rappelée par l'Abbé de Vertot a été conservée de nos jours. Aux termes de l'article 12 4°) de la Constitution le Grand-Maître « admet les candidats à la Chevalerie et nomme les Chevaliers. »

DU NÉCESSAIRE CONSENTEMENT DU GRAND MAÎTRE À LA RÉCEPTION DES FRÈRES

Nous ordonnons par le présent Statut perpétuel & irrévocable, que ceux qui prétendront être reçus Chevaliers, quand leurs preuves ne souffriraient aucune difficulté, qu'elles auraient été reçues pour bonnes & valables, & qu'elles auraient été contradictoirement approuvées dans un Tribunal, quel qu'il pût être, ils ne seront admis à l'habit, ni à la profession, sans le consentement du Grand Maître & du Conseil décrété par le scrutin des ballottes, & que les deux tiers n'aient été en faveur du prétendant. Le Grand Maître & le Conseil ne seront jamais obligés de déclarer la cause du refus de leur consentement, lequel doit encore être ballotté par le vénérable Conseil, après la fin du Noviciat.

La même chose sera observée pour l'admission des Frères Chapelains & Servants d'armes.

FORME DU SERMENT DES PRUDHOMMES DE LA SAINTE INFIRMERIE

Je N. Prudhomme de la sainte Infirmerie, fais à Dieu un serment solennel d'employer toute sorte de diligence à la visite de Messieurs les malades ; de leur donner toute la consolation possible, & toute la nourriture nécessaire en présence de l'Infirmier : d'avoir soin de réformer tous les manquements dont je pourrai m'apercevoir ; de visiter chaque jour les dépenses que l'on y fera ; de signer de ma main toutes celles qui me paraîtront raisonnables ; que je compterai de mois en mois, avec l'Infirmier de tout ce qu'il aura fourni pour Messieurs les malades ; que je ferai dresser jour par jour un mémoire fort exact de tous les remèdes qui seront tirés par l'ordre des médecins, de la boutique de l'Apothicaire, dont j'aurai eu connaissance, lequel je signerai de ma main ; que je n'en mettrai nul autre sur le compte du Trésor, & que je remplirai mes fonctions avec toute sorte de charité & d'exactitude, selon les Statuts & Ordonnances, & louables coutumes de notre Ordre. Ainsi m'aide Dieu & ses Saints Evangiles.

NOUVELLES DU PRIEURÉ **de FRANCE**

Le Père Fady, aumônier du Prieuré de France nous assure de sa prière depuis son lieu de retraite spirituelle.

Notre retraite annuelle se tiendra au Sacré Cœur de Montmartre du 4 au 6 octobre. Le thème : Grandes figures de la chevalerie. Le Chapitre du mois d'octobre sera avancé et aura lieu pendant la retraite. La participation à la retraite est réservée aux seuls membres de l'Ordre.

Merci aux derniers qui ne l'ont pas encore fait et qui n'en sont pas dispensés de s'acquitter de leur devoir de cotisation pour l'année 2024.

NOUVELLES DE L'ORDRE

Le Conseil Souverain se réunira le 6 octobre.

Les assemblées générales des associations La Religion et l'Hôpital auront également lieu le 6 octobre.